

CHAUFFEUR ET AIDE-ELECTRICIEN

NATURE ET CARACTERISTIQUES DE LA FONCTION

Travaux comportant la conduite d'un véhicule motorisé et l'aide nécessaire à un employé (électricien, monteur, jointeur et dépanneur) ou à une équipe d'employés chargés de l'installation, de l'entretien et de la réparation de l'appareillage électrique de la Ville.

Le travail s'accomplit sous surveillance. L'employé le reçoit sous forme de directives orales ou écrites. Il est principalement responsable de conduire prudemment le véhicule qui lui est confié et d'effectuer, dans le cadre des exemples de travaux ci-dessous mentionnés, les tâches routinières, préparatoires, accessoires ou secondaires qui font partie de la spécialité de l'employé ou des employés qu'il assiste, sans toutefois être tenu d'effectuer des tâches susceptibles de l'empêcher de reprendre immédiatement son travail de chauffeur. Il est requis de veiller au bon fonctionnement de son véhicule et de maintenir dans un état de propreté satisfaisant la cabine, les vitres, les phares et les feux. Le travail est apprécié ou révisé par un employé de rang supérieur.

EXEMPLES DES TACHES ACCOMPLIES

S'assure du bon état de son véhicule, veille à son fonctionnement normal et rapporte toute défectuosité à son supérieur; fait ajouter de l'huile, au besoin, et fait faire le plein d'essence.

Charge dans son véhicule les matériaux et les outils nécessaires aux travaux, en fait un inventaire quotidien et veille à maintenir un équipement complet et en bon état.

Véhicule les employés aux lieux de leur travail et les en ramène; fait le transport de matériaux divers, la livraison de colis.

Remorque jusqu'aux endroits où ils sont requis des appareils tels que compresseurs, pompes, génératrices pour le dégèlement ou l'éclairage; aide à l'installation de ces appareils et coopère à l'exécution des travaux.

Opère les appareils fixés à son véhicule: chèvres, vérins, treuils, échelles et autres de même nature.

Installe des barrières, des cônes ou autres obstacles pour détourner la circulation, signaler un danger ou assurer la sécurité des employés.

Participe aux travaux d'installation, d'entretien ou de réparation de l'appareillage électrique servant à l'éclairage, à la signalisation ou aux communications.

Prépare le matériel requis pour l'exécution de certains travaux; remet aux employés les outils et les instruments dont ils ont besoin.

Perfore ou brise le ciment ou l'asphalte pour l'installation de la filerie ou de certains dispositifs électriques; creuse des trous pour la pose de poteaux, bases de lampadaires et autres appareils électriques (ceci exclut le creusage de tranchées en longueur pour l'enfouissement des fils); fait des formes pour le béton; coule le béton; pose des tuyaux pour passer les fils; remplit les tranchées.

Ouvre les puits d'accès; nettoie les postes souterrains; participe à la pose ou au remplacement des câbles dans les conduits souterrains, ainsi qu'à leur jonction.

Aide à faire différents tests de continuité ou autres, au moyen d'appareils à cet effet.

Ramasse, à la suite d'accidents, les débris de l'appareillage électrique et les transporte dans son véhicule.

CHAUFFEUR ET AIDE-ELECTRICIEN

QUALITES REQUISES

Connaissance:

de l'outillage et des matériaux utilisés pour les travaux du métier.

Bonnes connaissances:

des rues de la Ville et des règlements de la circulation;
de la conduite et du fonctionnement du véhicule concerné;
des mesures de prudence et de sécurité à observer.

Habilités:

à comprendre les directives reçues et à les exécuter avec exactitude;
à effectuer certaines opérations ou certains travaux simples du métier;
à se servir d'un outillage peu complexe;
à conduire le véhicule motorisé qui lui est assigné;
à décrire avec exactitude les circonstances d'accidents;
à faire preuve de tact et de courtoisie.

Posséder une licence valide de chauffeur et avoir subi avec succès les examens de conduite administrés par l'école d'entraînement des chauffeurs du service de la Voie publique.

Degré minimum d'instruction et d'expérience

Instruction: savoir lire, écrire et parler le français ou l'anglais.

Expérience: quelque expérience comme aide-électricien ou dans un travail analogue.

le 8 novembre 1966

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS